

Séance du 8 mars 2017

L'an deux mil dix-sept, le 8 mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie suivant convocation du 1^{er} mars 2017.

Etaient présents : M. QUESNEY, M. MADONNA, Mme CAMIER, Mme RENAULT, M. VERSAVEL, M. MÉNARD, Mme DUPONT, Mme CORADELLO, Mme SWERTVAEGER, Mme QUESNE, M. DERRIEN, M. SIMÉON, Mme BRÉANT

formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. DESMARAIS, M. GUÉROULT

Mandat : M. DESMARAIS donne mandat à M DERRIEN.

M. GUÉROULT donne mandat à Mme DUPONT.

Mme RENAULT a été nommée secrétaire de séance.

Délibération tarif
concessions cimetièrre

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil d'une demande particulière, qu'il a eu à répondre dans l'urgence face au décès d'un administré.

Cet habitant a été incinéré et le souhait de la famille était que l'urne soit déposée dans un cave-urne dans le cimetière de HAUVILLE. Or il n'y a aucun cave urne dans le cimetière.

Un cave urne est un bloc de ciment enterré destiné à mettre les urnes. Le concept est identique au caveau. Une délibération est nécessaire afin de fixer le tarif et la durée du cave-urne.

Les tarif des concessions ordinaires et des columbariums ont été fixés par délibération (pour rappel le tarif de la concession dans le columbarium est de 700 €). Rien n'avait été fixé pour les cave-urnes. Monsieur le Maire a vu dans le cimetière un emplacement où pouvait être mis les caves-urnes. Les familles peuvent y faire un mini caveau pour s'y recueillir. Pour situer, c'est l'endroit où se trouvait le sapin. Il y avait une tombe et c'était aussi la place du jardin du souvenir où des cendres ont déjà été dispersées. M. QUESNEY les a récupérées. Quand le jardin du souvenir sera refait M. QUESNEY s'est engagé à remettre ces cendres dans le nouveau jardin du souvenir.

M. QUESNEY s'est renseigné et le tarif est l'équivalent à celui d'une concession soit 200 €. Vu que la place prise est moitié moins grande que celle d'un caveau ordinaire, le tarif doit logiquement se trouver diviser par 2.

Le conseil décide de fixer le tarif du cave urne à 100 € pour 50 ans.

Vote subvention 2017

Les commissions finances ont lieu en plusieurs étapes : vote des subventions, préparation du budget qui sera voté au conseil municipal du 12 avril 2017.

Il est nécessaire de travailler en amont sur les subventions allouées aux associations.

Mme Renault demande qu'on fasse régulariser les associations qui n'auraient pas déposé les dossiers de demandes complets soit avec le budget et les prévisions d'activités.

Le conseil municipal vote à l'unanimité les subventions qui seront versées aux associations en 2017.

Délibération autorisant le Maire à ester en justice

Monsieur QUESNEY explique que le jugement des mineurs qui avaient dégradé la salle communale en mai 2014 a eu lieu sans qu'il puisse représenter la commune. Les majeurs, eux, vont être jugés le 5 mai 2017. Aussi Monsieur QUESNEY veut pouvoir se porter partie civile pour ce jugement des majeurs. Pour cela il est nécessaire que le conseil autorise monsieur le Maire à ester en justice.

M. QUESNEY a pu néanmoins, lors de l'audition des mineurs par le juge expliquer les faits à la demande de celui-ci. Le juge les a condamnés pour les actes de vandalisme. Inscription sur le casier N° 1 administratif, pas de travaux d'intérêt général. Les parents des enfants ont demandé aux enfants de s'excuser. M. QUESNEY demande le pouvoir pour le jugement des majeurs de représenter la commune.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à ester en justice.

Délibération modifiant le sens de la circulation dans le bourg de la commune

Actuellement il y a un double marquage de signalisation et les gens ne savent plus où ils en sont. Monsieur le Maire pose la question : faut-il laisser les priorités à droite ou mettre des stops ? Si le conseil autorise Monsieur le Maire celui-ci propose de faire effacer les stops non nécessaires et de faire remarquer les passages piétons.

Le conseil municipal décide de laisser les priorités à droite à 13 voix pour et deux abstentions.

Le devis pour l'effacement des bandes de stop est de : 65 € HT/ bande soit un montant total de 260 € HT pour l'ensemble. La réfection des 4 passages piétons et l'effacement s'élève à 890 € HT soit 1 072,80 € TTC.

M. QUESNEY va faire faire un deuxième devis comparatif.

Questions diverses

M. QUESNEY informe le Conseil qu'il va signer un devis concernant la location du TBI de Mme Versavel. La société Motif Solution a fait un devis pour savoir si des réparations étaient possibles ou s'il fallait le remplacer.

Le tableau est gardé et sera aménagé. Le vidéo projecteur est remplacé et pris en location. Le coût en leasing (fonctionnement) est de 55.36 € / mois pendant 48 mois.

Les travaux d'enfouissement des lignes par le SIEGE de la route de la Haye Aubrée ont commencé. M. le Maire a été informé la veille. Les arrêtés ont été pris en urgence. Le problème est que les lampadaires n'avaient pas été choisis. Pour l'instant ils ont juste installé un socle. M. QUESNEY présente deux lanternes possibles et trois couleurs. L'ensemble du Conseil choisit la forme « Rondeau » et la couleur « verte ».

Un spot clignotant sera installé au-dessus du passage piéton à l'école.

Mme CAMIER demande s'il n'est pas possible de mettre des détecteurs de présence pendant que le SIEGE est là autour de la salle des fêtes.

Mme ALLAIN présente le planning des mariages 2017 afin de prévoir les élus présents pour les célébrer.

Mariage du 8 avril : M. Madonna,

Mariage du 15 avril : Mme CORADELLO, Mme RENAULT

Mariage du 13 mai :

Mariage du 29 juillet à 14H30 : Mme CAMIER et M. VERSAVEL

Mariage du 29 juillet à 15H30 : Mme CAMIER

Le baptême civil du 19 août :

Un courrier du Département de l'Eure concernant la programmation pour l'assainissement en traverse sur les routes départementales, pour les ruissellements d'eau sur le bord des départementales dans les agglomérations a été reçu récemment.

Mme RENAULT demande qu'on fasse la demande à la Communauté de Communes du Roumois Seine concernant les sorties de routes sur la départementale D90.

Mme ALLAIN représente les plannings des élections Présidentielles et Législatives.

M. QUESNEY demande que le contrat de la salle des fêtes et l'état de lieux soient revus. Il y a eu un souci en fin d'année. La salle des fêtes a été rendue dans un mauvais état mais les clauses du contrat et l'état des lieux ne sont pas suffisants. Il demande qu'une commission soit prévue pour retravailler dessus.

Une Présentation de l'audit financier de la nouvelle communauté de communes a été faite par Anne.

Un tour de table est fait.

M. VERSAVEL demande s'il est possible de faire un nettoyage régulier des routes comme la semaine dernière. M. QUESNEY n'a pas été mis au courant.

Il faut voir avec M. FAUCON si on peut faire quelque chose pour le bloc sanitaire de l'aire de jeux, le chemin des Bénards et la Marmande.

Avec le Pôle des Savoirs, deux bacs à aromates seront mis devant la mairie.

M. VERSAVEL demande comment on pourrait faire pour distribuer autrement les documents comme ceux du parc.

Pourquoi ne pas mettre en place des distributeurs à plusieurs endroits dans la commune ?

Mme RENAULT propose qu'on réunisse l'ensemble des documents. Aussi, le journal pourrait sortir en janvier au lieu de décembre pour réunir les infos communautaires et du parc.

Mme BRÉANT demande si les associations ne peuvent pas se donner la main avec le conseil pour la distribution des flyers et des documents communaux. La secrétaire de mairie demande des personnes pour distribuer les cartes électorales. Il est proposé de faire un envoi postal.

M. VERSAVEL présente les infos du Parc des boucles de la Seine Normande. La participation du Parc pour 2017 est de 4 310 €

M. VERSAVEL demande s'il est possible d'utiliser les camions de la commune pour le troc plantes et le frapadingue. Monsieur le Maire donne son autorisation.

Le frapadingue aura lieu le 2 avril et le troc plante le 1^{er} mai.

Des activités sont prévues le 22 avril 2017 chez M. SIMÉON.

10 personnes sont inscrites à des cours de yoga organisés par le Pôle des Savoirs.

16 personnes sont inscrites à des cours de pilot organisés par l'Association Sportive

Il faudrait voir pour des créneaux à la salle des fêtes et quelle association s'en occupe.

Est-ce que la Commune s'inscrit au « Village fleuri » ou pas ?

La réponse est oui mais il faut le prévoir au budget.

Est-ce qu'il faut continuer le concours des maisons fleuries ? Il y a de moins en moins de maisons. Il est nécessaire d'y réfléchir.

Mme BRÉANT demande ce qu'on fait des deux bacs à fleurs sur le parking de l'église qui ne peuvent pas être déplacés par les employés communaux.

Ils vont être déplacés mais ils ne sont pas pratiques et les fleurs sont volées à chaque fois.

Maxime Lecoq a repris le site de la commune et le site est très beau.

Monique Gaillard a demandé que les informations sur le PLU lui soient transmises.

Une modification simplifiée du PLU coûterait environ 1000 €.

La Communauté de Communes du Roumois Seine a la main sur les modifications.

Mme BRÉANT demande si ça ne vaut pas le coup d'installer un point wifi gratuit.

Elle demande qu'on regarde le contrat de ruralité pour voir s'il n'y a pas des projets communaux qui pourraient faire l'objet de subventions. L'accessibilité handicapée pourrait rentrer dans ce contrat.

Concernant le repas des anciens, une équipe se met en place et le menu sera proposé dans peu de temps. Le repas aura lieu le 26 mars et il y aurait besoin de bras pour faire le service.

M. VERSAVEL précise qu'il sera absent ce jour-là, ainsi que CAMIER Patricia, DERRIEN Jean-Louis, QUESNE Isabelle.

Quels sont les conseillers présents ? SIMÉON Jean-Claude, CORADELLO Francine, SWERTVAEGER Marie-Laure, BRÉANT Annaik, MADONNA Alain, QUESNEY Guillaume, RENAULT Anne, MÉNARD Cyril, DUPONT Christine, GUÉROULT Joël.

Voir l'utilisation de la salle des fêtes pour les activités sportives.

Mme DUPONT demande si les employés communaux peuvent nettoyer la croix avec le Christ. Ces travaux sont prévus.

Mme QUESNE demande s'il est possible de boucher les trous du parking à camions à côté des bacs à verre.

M Quesney lève la séance.

